

DEMANDE DE PASSEPORT

Nos bureaux sont ouverts les
Lundi, mardi, jeudi et vendredi (sans RDV) de 08h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Uniquement sur rendez-vous le mercredi de 09h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
Uniquement sur rendez-vous le samedi de 09h00 à 11h30

Téléphone : 01.40.85.57.60

Présence obligatoire du demandeur lors du dépôt de dossier

Aucune photocopie ne sera faite par le service, toutes les photocopies doivent être au format A4

L'enregistrement d'un dossier nécessite environ 20/30 minutes

Pièces à fournir à chaque demande :

✚ **L'ancien passeport** (quelle que soit sa date de délivrance) + **photocopie de la page avec la photographie** (la photocopie doit être le plus net possible).

✚ **Carte d'identité recto/verso (photocopie + original).**

✚ **En cas de perte de votre passeport :**

La déclaration de perte peut se faire en mairie au moment du dépôt du dossier.

En cas de perte ou de vol, **fournir en plus un document avec photo** (permis de conduire, carte de transport, passeport, ...).

✚ **Extrait d'acte de naissance comportant la filiation (de moins d'un an)**

(A demander à la mairie de votre lieu de naissance).

✚ **1 justificatif de domicile de moins de 3 mois (original + photocopie)**

Quittance EDF, GDF, téléphone fixe ou portable, loyer, avis d'imposition.

✚ **Timbre fiscal (à retirer au Trésor Public) + photographies**

	Tarif du timbre fiscal (Si la Mairie fait les photos)	Tarif du timbre fiscal (Si l'utilisateur apporte 2 photos)
Personnes majeures	89 euros	86 euros
Mineurs de 15 à 18 ans	45 euros	42 euros
Mineurs de 6 à 15 ans	20 euros	17 euros
Mineurs de 0 à 6 ans	/	17 euros

(Les photos apportées par les usagers devront être **en couleur**, de taille 35mm de large sur 45 mm de haut, de face, identiques, sur fond bleu clair ou gris clair, tête nue, le visage en gros plan, sans sourire, sans lunettes et la bouche fermée).

Si vous êtes hébergé(e) s :

- ✚ 1 attestation écrite de l'hébergeant sur papier libre + 1 justificatif de domicile récent à son nom
- ✚ 1 photocopie recto/verso + original de la pièce d'identité de l'hébergeant
- ✚ 1 justificatif de domicile au nom du demandeur et à l'adresse de l'hébergeant (original et photocopie) : attestation vitale, feuille de paie, ASSEDIC, relevé bancaire

Pour les femmes mariées, divorcées ou veuves :

- ✚ Livret de famille (page mariage et décès) - **original + photocopie**
- ✚ **En cas de divorce**, si vous avez gardé le nom d'usage de votre mari : fournir le jugement de divorce complet, original + photocopie

Pour les mineurs :

(En plus des documents à fournir à chaque demande)

Présence obligatoire de l'enfant et des parents (un seul suffit si marié)

- ✚ **Livret de famille** : page des parents + page de l'enfant concerné (photocopie + original)
- ✚ **Pièce d'identité du parent présent (photocopie + original)**
- ✚ **En cas de divorce des parents**, fournir le jugement complet (photocopie + original)

Si vous êtes né(e) à l'étranger ou de parents nés à l'étranger ou de parents étrangers

et que vous n'avez pas de passeport biométrique ou de CNI sécurisée

Fournir :

- ✚ **1 certificat de nationalité française** délivré par le tribunal d'instance d'Asnières (photocopie + original)
- ✚ **Ou votre déclaration de nationalité française** (original + photocopie)
- ✚ **Ou votre décret de naturalisation** (original + photocopie)